

Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation le projet de modification de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier* (la « Ligne directrice »), s'appliquant aux coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, aux caisses non-membres d'une fédération, aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'épargne et aux autres institutions de dépôts autorisées.

La date prévue de la prise d'effet de la Ligne directrice modifiée est le 1^{er} juillet 2026, et ce, pour les exercices ouverts à compter de cette date. Son application anticipée n'est pas permise.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le **12 mars 2026**. Les commentaires seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de modification de la Ligne directrice est publié ci-après. Il est également accessible sur le site Web de l'Autorité au :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/reglementation-et-obligations/consultations-publiques>, à la section « Institutions de dépôts ».

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (418) 525-9512
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Moussa Fall
Direction de l'encadrement du capital et des liquidités
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (514) 395-0337, poste 4603
Moussa.Fall@lautorite.qc.ca

Imène B'Chir
Direction de l'encadrement du capital et des liquidités
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4515
Imene.B'Chir@lautorite.qc.ca

Le 12 février 2026